



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juin 2008
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 5908^e séance, le 12 juin 2008, la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare profondément préoccupé par les graves incidents qui se sont produits le 10 juin le long de la frontière entre Djibouti et l'Érythrée, qui ont causé plusieurs morts et des dizaines de blessés.

Le Conseil condamne l'action militaire conduite par l'Érythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et dans l'île de Doumeira.

Le Conseil appelle les parties à s'engager à mettre en place un cessez-le-feu et demande instamment aux deux parties, en particulier à l'Érythrée, de faire preuve de la plus grande retenue et de retirer leurs forces pour revenir au *statu quo ante*.

Le Conseil exhorte les deux parties, notamment l'Érythrée, à coopérer et à entreprendre des efforts diplomatiques en vue de résoudre la question pacifiquement et conformément au droit international.

Le Conseil se félicite des efforts déployés par l'Union africaine, la Ligue arabe et les États qui ont proposé leur assistance, et appelle les parties, en particulier l'Érythrée, à adhérer pleinement aux efforts de règlement de la crise.

Le Conseil encourage le Secrétaire général à user d'urgence de ses bons offices auprès des deux parties, le cas échéant et en coordination avec l'action menée au niveau régional, afin de faciliter les discussions bilatérales devant aboutir à des arrangements destinés à réduire la présence militaire le long de la frontière, et d'instaurer des mesures de renforcement de la confiance en vue du règlement de la situation à la frontière. »

